



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E35721

VALABLE JUSQU'AU 04/10/2026

ÉDITÉ LE 18/09/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2005

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 01/10/2005  
2 800

Raison sociale : GARAT

756 CHEMIN D'HIRIGOINEA  
64250 SOURAIDE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC BAYONNE

Téléphone : 05 59 93 82 29

Fax :

Siret : 484 617 113 00010

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 7155049

Portable :

Site Internet :

E-mail : contact@peiogarat.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP F10508D1244000 / 001 523242/1

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP F10508D1244000 / 001 523242/1

Responsabilité légale :

GARAT MIKELA GÉRANT / LOPEZ PEYO GÉRANT / GARAT BIXENTE GÉRANT

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Effectif moyen : 38

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité  | * Date d'attribution |
|------|--|----------------------|
| 3101 | Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE   | 10/10/2024           |
| 3111 | Tuiles canal (Technicité courante) Mention RGE   | 10/10/2024           |
| 3511 | Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE | 19/09/2023           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories   | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur                       | 01/01/2021         |
| o Fenêtres de toit   | 10/10/2024         |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 10/10/2024         |
| o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur       | 10/10/2024         |
| o Isolation des combles perdus   | 10/10/2024         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.